

SÉANCE DU 10 AVRIL 2017

Présents : Laurent FORGET, Eliane JUY, Guy POTERLOT, Daniel FELIX, Livia LUBIN, Marie-José HERVIEU, Dominique COPPA, Marie BASUYAU, Philippe COURTOIS, et David LENOBLE.

Absents excusés :

Patricia CHAMPION donne pouvoir à Eliane JUY.
Aurore AUDOU donne pouvoir à Laurent FORGET.
Bruno DIDIER, Frédérique CONRAUX, et Olivier PATE.

Secrétaire de séance : Monsieur David LENOBLE assisté de Madame Cathy PASQUIER.

Convocation du 3 avril 2017.

La séance est ouverte à 19 heures par Monsieur Laurent FORGET, Maire

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Autorisation d'intervention en justice
- Modifications règlements des salles
- Bulletin Municipal

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU :

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 Février 2017 est adopté à l'**unanimité**.

COMPTE DE GESTION 2016 - COMMUNE

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion du budget de la Commune présenté par le Receveur Municipal, identique au Compte Administratif présenté par le Maire.

Pour : 12

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - COMMUNE

Sur la proposition de Monsieur Daniel FELIX, 3^{ème} Adjoint et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif de l'exercice 2016 comme suit :

Fonctionnement : Dépenses	:	757 845,96 €
Recettes	:	1 004 452,38 €
Résultat de l'exercice 2016	:	246 606,42 €
Résultat de clôture	:	721 659,50 €

Investissement : Dépenses	:	157 163,40 €
Recettes	:	359 420,21 €
Résultat de l'exercice 2016	:	202 256,81 €
Résultat de clôture	:	- 45 925,80 €

Résultat global : Excédent	:	675 733,70 €
----------------------------	---	--------------

Pour : 11

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 - COMMUNE

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 ;
Après avoir approuvé le 10 avril 2017 le compte administratif 2016 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 721 659,50 € ;

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement d'un montant de 45 925,80 € ;

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2016 ;

Considérant les besoins recensés pour l'année 2017.

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget, le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Compte-tenu du déficit d'investissement (compte 001) de 45 925,80 €,
 - Compte-tenu du reste à réaliser en dépense d'investissement d'un montant de 1 731,44 €,
- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 47 657,24 €,
Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) Proposition nouvelle pour 300 000,00 €,
Affectation à l'excédent reporté de la section de fonctionnement (compte 002) pour 374 002,26 €.

Pour : 12

VOTE DES TROIS TAXES

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2017, soit :

Taxe d'habitation	:	10,96 %
Foncier bâti	:	15,11 %
Foncier non bâti	:	17,40 %

Pour : 12

BUDGET PRIMITIF 2017 - COMMUNE

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal, approuve le budget primitif 2017 de la Commune présenté par le Maire et qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Fonctionnement :	Dépenses :	1 227 891,00 €
	Recettes :	1 227 891,00 €
Investissement :	Dépenses :	942 000,00 €
	Recettes :	942 000,00 €

Pour : 12

SUBVENTIONS 2017

Après débat, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Vote les subventions suivantes :

Associations	Subventions 2017
Téléthon	228 €
Prévention Routière	193 €
Gym-Club de Saint-Laurent	895 €
Comité d'Animation (fêtes)	3 745 €
Comité d'Animation (fonctionnement)	676 €
Créatel	676 €
Club de l'Amitié	853 €
Association sportive St-Laurent	1 488 €
USEP Ecole St-Laurent	401 €
C.C.A.S.	13 000 €
Les Copains de la Table	676 €
Les Belles Voitures Ardennaises	676 €
Club Informatique	676 €
Association St-Laurent Jeux	676 €

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE D'ANIMATION

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le manque de participants au voyage à Nancy en septembre 2016 a occasionné une perte financière pour le Comité d'animation qui organisait cette sortie.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention exceptionnelle de 300 € soit versée à cette association en compensation.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte cette proposition.

ACHAT PRODUITS ALIMENTAIRES POUR LES RESTAURANTS DU COEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de l'association « Les restaurants du cœur » le 23 Mars 2017 concernant une demande d'aide alimentaire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide de consacrer 200 € à l'achat de produits alimentaires pour les restaurants du cœur.

DEVIS DEMOLITION ET CONSTRUCTION GARAGE RUE DES CAMPANULES

Monsieur Guy POTERLOT présente au Conseil Municipal les devis concernant la démolition et la construction d'un garage rue des Campanules :

ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
SEMONELLA TP	2 281,87 €	2 738,24 €
SARL ESCHIMESE FRERES	13 240,00 €	15 888,00 €
L'ARTISAN COUVREUR	3416,67 €	4 100,00 €
ARDENNES VITRAGES	1 300,00 €	1 560,00 €
TOTAL TTC		24 286,24 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte ces devis d'un montant global de 24 286,24 € et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

ACHAT TABLETTES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir une tablette d'une valeur de 100 € TTC aux 11 élèves entrant en 6^{ème} à la rentrée 2017-2018.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte cette proposition et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

CREATION COMMISSION PETITE ENFANCE

La commune de Saint-Laurent envisage la création d'une micro-crèche.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide de créer une commission :

COMMISSION PETITE ENFANCE – **Madame Eliane JUY**

AUTORISATION D'INTERVENTION EN JUSTICE

Madame Marjorie LAMON domiciliée à Saint-Laurent, a entamé une procédure en justice contre la commune de Saint-Laurent suite à sa chute le 22 Mai 2015 sur le trottoir de la commune rue du Muguet.

Monsieur le Maire avait informé verbalement le Conseil Municipal de cette procédure lors d'une précédente réunion.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- Donne pouvoir au Maire pour agir devant le Tribunal Administratif en vue de défendre les intérêts de la commune,
- Autorise le Maire à prendre toutes décisions utiles à cet effet, à signer tout document s'y rapportant, et à saisir un avocat.

REGLEMENT SALLE POLYVALENTE ET SALLE ROMERY

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide de modifier le règlement des salles afin de changer la demande de chèque de caution en forfait facturé après la location.

Le règlement sera annexé à la présente délibération.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2016-038 BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose le devis n° 03-1609 de l'entreprise CALIGRAFIK concernant l'édition du bulletin municipal de 52 pages, qui s'élève à 3 950,00 € HT, soit 4 345,00 € TTC.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte le devis de l'entreprise CALIGRAFIK de 4 345,00 € TTC et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

COURRIERS DIVERS

L'association « Solidarité Ardennes Cancer » demande l'autorisation de disposer un conteneur pour la collecte des textiles sur le territoire du hameau de Romery. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette demande.

L'Association Française des Sclérosés en Plaques demande une subvention. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accorder de subvention.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a reçu un courrier de Monsieur Jessy LAMON qui demande à la commune d'annuler les factures d'eau dont il reste redevable. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse cette demande.

La fille de Monsieur PHILIPPOT remercie le Conseil Municipal pour les marques de sympathie et d'amitié lors du décès de son papa.

Monsieur PETIT et ses filles remercient le Conseil Municipal pour ses attentions lors du décès de Madame Colette PETIT.

Madame Carole ANDRE remercie le Conseil Municipal pour les marques de sympathie et d'amitié lors du décès de son papa.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame Livia LUBIN informe le Conseil Municipal :

- la journée portes ouvertes du lycée agricole le 11 mars 2017 a rencontré un vif succès : 1500 visiteurs. Les travaux continuent à l'exploitation agricole, la salle de traite devrait être opérationnelle en juillet 2017. Les comptes de l'établissement sont à l'équilibre avec des recettes en hausse. Un travail sur des appels à projets doit être engagé afin d'ouvrir de nouvelles perspectives aux différentes filières. Une nouvelle formation verra le jour en 2019, il s'agit d'un CAPA maraîchage/horticulture/légumes.
- la chasse aux œufs aura lieu le dimanche 16 avril 2017.

Séance levée à 20h40.